

Correspondance d'Orient

رسالة الشرق

*Joseph P. P. P.
1964*

ETUDES

دراسات

5-6

1964

Centre pour l'Etude des Problèmes
du Monde Musulman Contemporain

المركز العلمي الباجيكي لدراسة
قضايا العالم الاسلامي

LIV. 1137
12/01/317
510 BLA REL

Les relations inter-communautaires en Irak,

PAR

JOYCE BLAU,
Attachée au Centre.

« Le Moyen-Orient représente une mosaïque de peuples dont la complexité raciale, nationale et religieuse est unique au monde. L'existence des particularités communautaires remonte à la plus haute antiquité et a toujours présenté un problème ardu pour les gouvernements qui, depuis les Empereurs de Byzance jusqu'aux Sultans de Constantinople, ont détenu le pouvoir dans le Moyen-Orient » (1). Cette constatation, faite par un spécialiste des problèmes du Moyen-Orient, s'applique de façon éclatante à la population irakienne. Ce qui rend le problème particulièrement complexe, c'est qu'il ne s'agit pas d'un simple problème de « minorités » tel qu'il en existe dans d'autres pays arabes : religieuses — en Egypte, par exemple, où une minorité chrétienne vit à côté d'une majorité musulmane — ; ethniques — en Algérie, par exemple, où une minorité kabyle vit à côté d'une majorité arabe. En Irak, il s'agit de la coexistence de communautés différentes, ethniques et religieuses; quelques-unes d'entre elles sont des « minorités », mais d'autres ne peuvent être considérées comme telles. De plus, ces communautés pour les plus importantes n'existent pas uniquement en Irak : elles existent aussi hors d'Irak, dans les pays avoisinants ou plus lointains, et ce trait donne un retentissement international à certaines des luttes inter-communautaires.

Dans la première partie de cet article, nous passerons en revue ces communautés. Dans la seconde, nous exposerons, très sommaire-

(1) Y. Shymoun, « Middle East Mosaic, Conglomerate of People », in *Palestine and Middle East*, n° 9, vol. XIX, 1947.

ment du reste, le rôle que les rapports entre ces communautés ont eu tant dans la vie politique intérieure qu'extérieure de l'Irak. Nous verrons que ce rôle est un des éléments déterminants de la situation politique de l'Irak.

Les communautés religieuses et ethniques.

La population irakienne s'élève actuellement à environ 7 millions d'habitants (1). L'imbrication des nombreuses communautés ethniques et religieuses rend l'exposé des différentes catégories de la population irakienne extrêmement difficile, étant donné surtout l'incertitude des statistiques dans le domaine des communautés ethniques et plus encore dans le domaine religieux. Les chiffres que nous présentons sont donc approximatifs, mais l'ordre de grandeur des données est relativement exact.

A. - LES MUSULMANS

1) *Les Arabes.*

a) Les Arabes sunnites représentent les 40 % de la population sunnite irakienne, en tout 1 million et quart d'âmes : 500.000 Bédouins nomades et environ 750.000 sédentaires, le reste des masses musulmanes sunnites étant formé essentiellement par les Kurdes dont nous parlons plus bas. Ce sont les Arabes sunnites sédentaires appuyés sur les Bédouins sunnites qui constituent la communauté qui a dominé l'administration de la région depuis l'Empire ottoman, ensuite l'Etat irakien depuis sa formation. Sans analyser la composition sociale de ce groupe, sur lequel les données manquent, il reste le fait fondamental que l'Irak est un pays dont la direction appartient pour l'essentiel à une communauté ethnico-religieuse relativement restreinte.

Les Bédouins sunnites constituent la grande majorité des Bédouins. Ils sont divisés en grandes tribus qui forment des groupes dont les deux principaux sont les Annezés et les Chammar. Dans les conflits intérieurs incessants en Irak, ces tribus bédouines, qui comprennent beaucoup d'hommes armés, ont joué un rôle important en aidant leurs coreligionnaires des villes à mater les insurrections.

b) Les Arabes chiites constituent la communauté la plus nombreuse en Irak (3 millions 400 mille environ). L'Irak est ainsi le seul pays arabe où les Chiites forment la majorité de la population

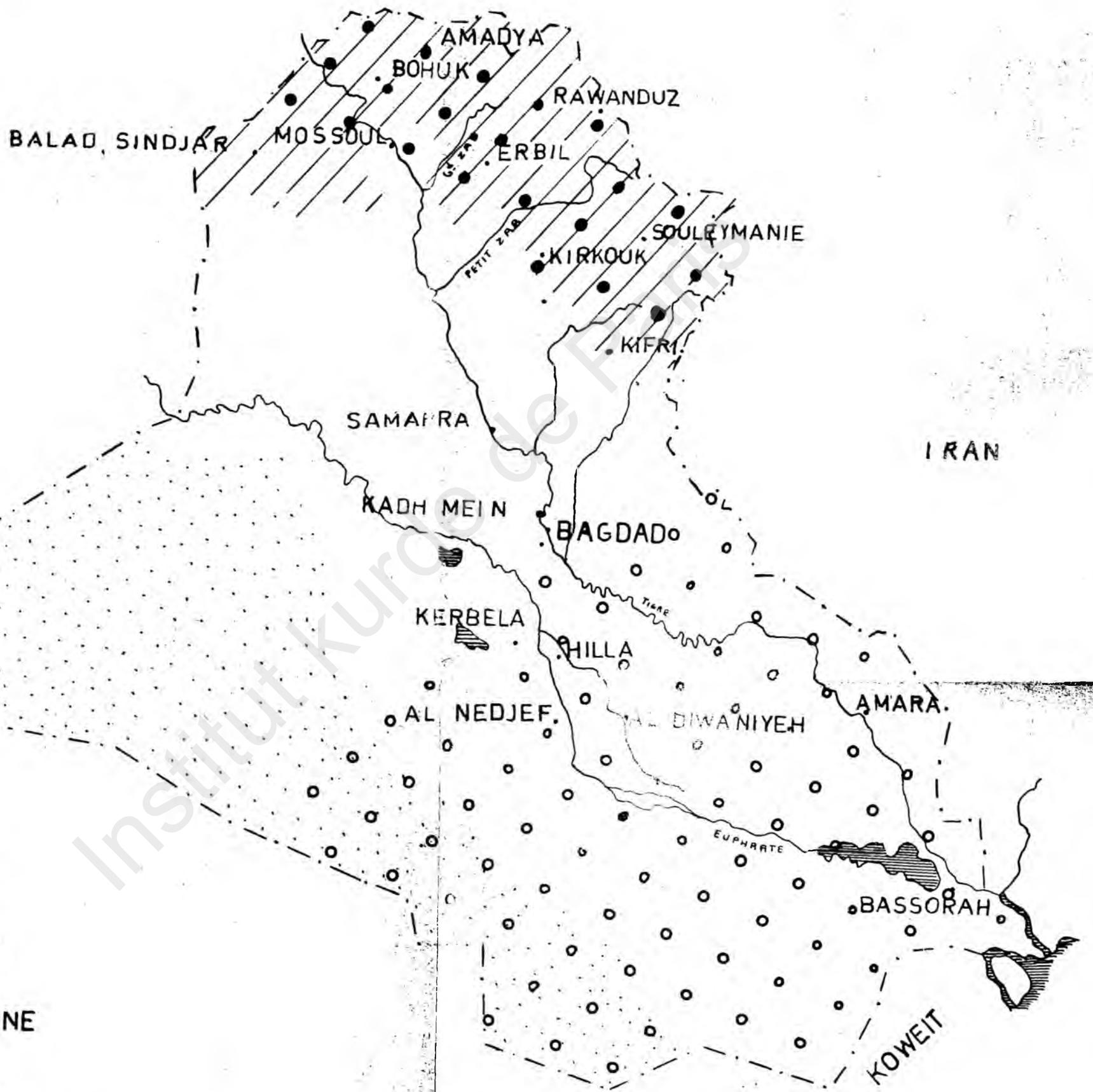
(1) Le recensement de 1962 indique 6.802764; voir C.O.C., LIV, p. 162, 1^{er} janvier-30 avril 1964.

TURQUIE

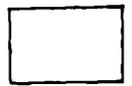
SYRIE

IRAN

KOWEIT



LEGENDE



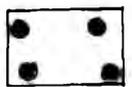
PLAINE



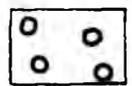
MONTAGNE



DESERT



TERRITOIRES A MAJORITE KURDE



CHIITE

Institut kurde de Paris

et ce fait entraîne d'importantes conséquences dans la situation politique du pays. Ces Chiïtes (dont la majorité est formée d'Imamites [rite dja'fari] ossouliyoun, et le reste sont des akhbariyoun et des sheikhiyya, etc...) (1), constituent la quasi-totalité de la population dans la partie méridionale du pays, entre Bagdad et Bassorah. (Signalons cependant que même dans ces régions, la plupart des grands propriétaires terriens sont sunnites). La masse de cette population a vivement conscience de différer des Sunnites; quant aux Chiïtes riches, ils sont moins différenciés des Sunnites mais ils ont été longtemps éloignés du pouvoir et ils aspirent à y participer. D'ailleurs Saïd Mohsen Hakim, le plus important des chefs religieux chiïtes à l'heure actuelle, est un personnage très influent en Irak.

Si les Chiïtes irakiens sont en majorité arabes, on ne peut reconnaître l'importance des liens qu'ils ont avec l'Iran chiïte. Ces liens ont une origine non seulement religieuse du fait des pèlerinages incessants des Iraniens aux deux plus grandes villes saintes du chiïsme : Kerbela, Nedjef, mais aussi ethnique, puisque ces pèlerinages et le voisinage des territoires ont amené un brassage entre les deux populations, si bien qu'on peut considérer que nombre d'entre les Irakiens chiïtes sont en fait des Iraniens arabisés. D'ailleurs plus d'un demi-million d'entre eux parlent aussi le persan. Ces liens étroits entre les deux peuples sont très anciens puisque le transfert du califat de Damas à Bagdad au VIII^e siècle de notre ère signifiait l'accroissement considérable de l'influence persane dans le jeune empire arabe.

En sens inverse, signalons l'influence arabe dans la province iranienne du Khouzistan (ancien Arabistan) allant jusqu'à la découverte périodique par le pouvoir central iranien de « complots » féroce ment réprimés (encore tout récemment, voir *Cahiers de l'Orient Contemporain*, janvier-avril 1964, p. 55).

c) Les Arabes chrétiens sont très peu nombreux et vivent à peu près tous dans le sud de l'Irak. Nous en parlerons lorsque nous étudierons les communautés non-musulmanes.

2) Les Kurdes.

La population kurde est évaluée à près de deux millions d'habitants. Ils habitent une région au nord de l'Irak où ils constituent la majorité de la population, et cette région fait partie d'un vaste territoire peuplé essentiellement de Kurdes. Ce territoire est actuel-

(1) L. Massignon, *Annuaire du Monde Musulman*, P.U.F. 1955, pp. 187-188.

lement partagé entre la Turquie, l'Iran, l'Irak et la Syrie. Les Kurdes constituent une communauté nationale dans le plein sens du terme. Ils se différencient des Arabes sémites par leur origine indo-européenne et par leur langue également indo-européenne. Si les Kurdes sont dans leur majorité des musulmans sunnites, de rite cha-féite, quelques-uns d'entre eux sont chiïtes, (les Qadiriites ⁽¹⁾, les Naqshbendi ⁽²⁾). Beaucoup de Kurdes appartiennent à des sectes dissidentes : par exemple, les Yezidis ⁽³⁾, 50.000 environ, qui vivent en Irak, dans les vallées de Cheikh Adi et les montagnes de Sindjar. Toute l'organisation des Yezidis est soufie et on les appelle péjorativement « adorateurs du diable », mais ils se nomment eux-mêmes « Daysani » ⁽⁴⁾. Ces mystiques, à l'origine, appuyaient les Ommeyyades et étaient partisans de Yézid I^{er}, fils de Moawiya (d'où leur nom de Yezidi) contre les Abbassides. Leur doctrine religieuse se rapproche de celle des Druzes du Liban et des Nossairi de Syrie. Leur religion a été le prétexte de multiples persécutions depuis le XV^e siècle et surtout durant tout le XIX^e siècle de la part des Turcs qui les ont presque anéantis.

Parmi les sectes dissidentes, relevons également les Ahl-il-Haqq (appelés également Kakai) qui ont une vénération pour Ali et pour ses descendants; cependant, contrairement aux Chiïtes, ils gardent de bonnes relations avec les Sunnites. Ils vivent dans des villages sur la route Khaniqin-Kirmanchah ⁽⁵⁾. Citons enfin les Shabaks, 10.000 environ, qui vivent à Mossoul; les Sarli (proches des Kakai) sur les rives du Zab; les Chemsiyé (adorateurs du Soleil), qui sont également des sectes dissidentes du chiïsme.

(1) Ordre fondé par le Kurde Abdul Qadir el Gilani (1078-1166). Certaines familles qadiri sont puissantes : les Talabani à Kirkuk et les Berifki à Amadia. Le supérieur général de l'ordre, à Bagdad, porte le titre de Naqib al Ashraf.

(2) Ordre fondé par Bahaeddine de Boukkhara (1131-1389). Parmi les familles les plus puissantes : Cheikhs de Chamseddine ou Nehir, de Tavié, de Barzan.

(3) R. P. Thomas Bois, « Les Yézidis », in *Al Machriq*, Beyrouth, 1961, pp. 109-128 et 190-244. Ouvrage exhaustif où l'auteur conclut à l'origine essentiellement musulmane du Yézidisme. Quant aux Yézidis eux-mêmes ils s'expriment souvent de la façon suivante : « Il y a un fil entre les Chrétiens et nous et une montagne entre les Musulmans et nous ». Cependant, cette façon de voir semble se référer surtout au fait que les persécutions dont ils ont été l'objet ont été le fait des Musulmans et qu'elles les ont rapprochés des Chrétiens persécutés eux aussi.

(4) Cf. A. Abel : « Daysaniyya », in *Encyclopédie de l'Islam*, 1961.

(5) R. P. Thomas Bois, « La religion des Kurdes », in *Revue d'Etudes et d'Information - Proche Orient Chrétien*, tome XI, avril-juin 1961, pp. 105-136.

3) *Les Turcs.*

Les Turkmènes sont aujourd'hui au nombre de 90.000 dont 70 % environ sont sunnites et les autres sont chiïtes. Ils sont en majorité des cultivateurs et vivent dans les régions de Tell Afar et de Nabi Younis. Dans les grandes villes du nord de l'Irak, ils font du commerce. Bien que parfois également arabophones, ils restent fidèles à leur langue et se sentent concernés par ce qui se passe en Turquie.

Les Tcherkesses, chassés du Caucase par la conquête russe, sont près de 10.000 vivant en majorité au nord de l'Irak.

B. - LES NON-MUSULMANS

1) *Les Assyriens* sont au nombre de 50.000 environ : ce sont des chrétiens nestoriens, de rite chaldéen, qui parlent l'araméen dialectal; on ne connaît pas avec certitude leur origine : ils descendent probablement des anciens Araméens. A la veille de la première Guerre Mondiale, ils étaient établis à l'ouest de l'Euphrate et au nord dans les vallées des Monts Hakkari, et à l'est entre les Monts Hakkari et le lac de Rézaïeh. C'est au XIII^e siècle qu'ils se sont réfugiés dans ces montagnes kurdes, à l'approche des Mongols. Les tribus assyriennes qui avaient subi des massacres sous la domination ottomane se joignirent aux forces russo-britanniques pendant la première Guerre Mondiale. Nous reviendrons sur les persécutions dont ils ont été l'objet entre les deux guerres mondiales.

2) *Les Chaldéens catholiques* (Uniates) ont la même origine ethnique que les Assyriens, mais se sont rattachés à l'Eglise romaine au XVII^e siècle gardant la même liturgie que les Nestoriens. Ils sont près de 150.000 qui vivent presque essentiellement dans le Kurdistan irakien. Ils sont ouverts aux influences occidentales grâce à l'action des missionnaires catholiques, presque toujours français, et ils possèdent un nombreux clergé formé à l'école française. Ils sont souvent des agriculteurs au service de propriétaires kurdes; les citadins sont généralement des artisans.

3) *Les Jacobites*, monophysites (qui tirent leur nom de Jacques Bar Addai, Evêque d'Antioche, au VI^e siècle) sont au nombre de 10.000 et habitent en Irak la région de Mossoul.

4) *Les Syriens catholiques*, 40.000, ont un rite assez semblable à celui des Jacobites, mais ils en diffèrent essentiellement par le fait qu'ils sont rattachés à l'Eglise romaine.

Toutes ces communautés parlent encore l'araméen et cet araméen dialectal est bien plus rapproché de l'araméen liturgique (le syriaque) que l'arabe dialectal ne l'est de l'arabe littéral. D'autre part (voir plus haut) bien qu'elles se considèrent d'origine sémite,

elles se déclarent en général kurdes sur le plan de l'appartenance nationale, du fait que la plupart de leurs membres vivent dans le Kurdistan et parlent souvent kurde.

5) *Les Chrétiens de rite byzantin* (Grecs orthodoxes et Melkites) qui vivent encore en Irak se retrouvent dans les grandes villes où comme les autres Chrétiens, ils exercent des métiers d'artisans ou des professions libérales, commerciales où ils mettent à profit le réseau des relations qu'offrent les émigrations.

6) Enfin, *les Sabéens ou Mandéens* qu'on appelle aussi les « Chrétiens de saint Jean » (Baptiste) — le Prophète Mohammed les faisait bénéficier de la considération qu'il accordait aux « gens du livre » — sont environ une dizaine de mille qui vivent, quelques-uns, les plus évolués, à Bagdad, les autres dans les régions marécageuses de l'Irak : ils parlent une langue proche de l'araméen et de l'hébreu, mais aussi l'arabe.

7) *Les Arméniens* (Eglise Apostolique Arménienne — qu'on appelle communément Orthodoxes mais qui s'appellent eux-mêmes Grégoriens — et Arméniens catholiques) sont plus de 10.000. Ils sont surtout citadins (vivent dans les grandes villes : Bagdad, Mossoul, Zakhō, etc...) ce sont des tailleurs, ouvriers, commerçants, etc... qui jouent un rôle actif dans l'économie de l'Irak. Ils ont conscience d'appartenir à l'ensemble du peuple arménien. Leur personnalité est entretenue par leur attachement à la langue indo-européenne de la liturgie de leur Eglise qui est aussi leur langue nationale.

8) *Les Juifs* : la communauté juive d'Irak est la plus ancienne de la diaspora puisqu'elle remonte à la captivité de Babylone ⁽¹⁾. Les villes de l'Irak devinrent leurs villes, au point que lors de la première Guerre Mondiale, la communauté juive de Bagdad était la plus nombreuse ⁽²⁾ : l'arabe était leur langue courante, sauf pour les Juifs de Suleimanié, de Rawandouz, de Zakhō, Duhok et

(1) Selon I. Benzvi, *Les Tribus dispersées*, Ed. de Minuit, « Collection Aleph », 1959, repris par T. Bois, « Bulletin Raisoné d'Etudes Kurdes », in *Al Machriq*, Beyrouth, juillet-octobre 1964, pp. 540-542 : « Dès la plus haute antiquité, des Juifs étaient installés dans les différentes régions du Kurdistan et certains d'entre eux n'hésitaient pas à se dire les descendants des dix tribus emmenées captives en Médie, au temps de Sargon II (721, avant J.-C.). »

(2) Emile Aublé dans son ouvrage, *Bagdad*, Paris 1917 (p. 31) : « La population de Bagdad peut être évaluée à 198.000 habitants dont 37.000 sur la rive droite et 161.000 sur la rive gauche ainsi répartis : Musulmans sunnites, 55.000; Musulmans chiïtes, 63.000; Chrétiens, 15.000; Israélites, 65.000 ». A l'heure actuelle, bien que les chiffres manquent, ce sont les chiïtes qui sont les plus nombreux à Bagdad.

Amadié qui parlaient l'araméen vulgaire et le kurde. (Parmi ces kurdophones, un groupe important actuellement émigré en Israël vient de constituer une « Association des Kurdes d'Israël »). Entre eux, les Juifs parlaient un dialecte araméen ou soureth, ayant des variantes propres et qu'ils écrivaient en caractères rabbiniques ⁽¹⁾. Les Juifs d'Irak conservèrent leur statut sous le régime ottoman et dans le même esprit la monarchie hachémite régla, par une loi de 1931, le fonctionnement de leurs institutions communautaires de Bagdad, Bassorah et de la Diyala. Depuis 1948, la majorité des Juifs quittèrent l'Irak (environ 123.000) et on évalue à moins de 10.000 le nombre des Irakiens Juifs qui sont restés dans le pays.

Les communautés chrétienne et juive ont été les seules à bénéficier d'une représentation parlementaire. La Constitution de 1924 prévoyait en effet 4 députés de chacune de ces deux communautés : et ce chiffre a été porté à 6, pour chacune, en 1946, soit 12 députés dits « minoritaires » sur un total de 135 députés. Ce statut relativement privilégié était surtout établi à cause de l'opinion publique en Occident que la royauté tenait à ménager. (Depuis le renversement de la royauté (1958), il n'y a plus de régime représentatif en Irak et le problème de la représentation de ces communautés ne se pose plus).

Parmi les étrangers, c'est-à-dire ceux qui appartiennent à une nationalité autre qu'irakienne, il faut relever que plus des trois-quarts (environ 60.000) sont des Iraniens, et donc des chiïtes.

Esquisse de l'histoire des relations inter-communautaires en Irak.

Au temps des califes arabes, ce qu'on appelait l'Irak était la région au sud de la Mésopotamie ⁽²⁾. L'Irak actuel a été créé de toutes pièces par les Anglais, après la deuxième Guerre Mondiale. C'était la période où le Monde Arabe se libéra de la domination ottomane qui avait duré plusieurs siècles. Mais loin de se constituer en une nation, ou sous la forme d'État, uni ou fédéral, il fut morcelé en un grand nombre de pays à la suite de luttes sourdes entre de multiples intérêts étrangers parmi lesquels les intérêts anglais,

⁽¹⁾ Cf. J. Rhetoré : « Grammaire de la langue soureth », Mossoul, 1912.

⁽²⁾ Selon A. J. Wensinck, « Irak », in *Encyclopédie de l'Islam*, Paris 1926, tome II, (pp. 546, 547) : « Al-Irak est le pays plat borné à l'Ouest par le désert de Syrie, au Sud par la région des steppes et des déserts de l'Arabie et par le bord septentrional du Golfe Persique, à l'Est par les contreforts méridionaux du Zagros (Djebel Hamrine) et par le Khuzistan occidental, au Nord par une ligne allant d'Al-Anbar à Tekrit ».

qui étaient les plus puissants dans cette partie du monde et servis le plus habilement, ont joué un rôle déterminant. Nous n'exposerons pas ici les multiples péripéties qui ont abouti à la formation de l'Etat qui prit en 1921 le nom d'Etat Irakien. Son territoire a été formé par les vilayets « ottomans » de Bagdad et Bassorah ⁽¹⁾ auxquels fut rattaché après de nombreuses vicissitudes, le vilayet de Mossoul : cette province qui devait constituer le noyau d'un Kurdistan autonome (traité de Sèvres, avril 1920) était un territoire rattaché au Mandat français sur le Levant ⁽²⁾. Cette question réservée du traité de Sèvres fut réglée entre Français et Anglais le 24 avril 1920 ⁽³⁾ et il fallut attendre 1926 pour que la Turquie finisse par accepter de renoncer à Mossoul.

L'arbitraire des frontières de l'Etat irakien est prouvé par le fait qu'elles n'ont été délimitées officiellement que durant un long processus qui ne devait se terminer qu'en 1937 ⁽⁴⁾. D'ailleurs la frontière avec le Koweït n'est pas encore définie ⁽⁵⁾.

(1) Le vilayet de Bagdad s'étendait, autrefois, depuis Diyarbekir jusqu'au Yémen et depuis le Désert de Syrie jusqu'à la frontière persane. En 1868, la Sublime Porte décida de séparer du Vilayet de Bagdad les moutessariflick de Mossoul (Chahrezor), autrement dit Kirkouk, Suleimaniyé et de former un nouveau vilayet : celui de Mossoul. Plus tard, en 1884, le gouvernement sépara aussi les moutessariflicks de Bassorah, Nedjd, Muntéfik et Amara et forma le vilayet de Bassorah. Dès lors la province de Bagdad ne compta plus que trois moutessariflicks : Bagdad, Hillah et Kerbéla.

(2) Les accords Sykes-Picot (mai 1916) avaient prévu deux zones d'influence — en pays arabe —, une française et une britannique; la première constituée principalement par la région littorale au nord de la Palestine jusqu'en Cilicie inclusivement, la seconde correspondant à la moitié méridionale de la Mésopotamie (Irak).

(3) Le 24 avril 1920, le secrétaire général du Ministre français des Affaires étrangères, Berthelot, et l'Anglais Cadman, de la compagnie de pétrole de l'Empire britannique, signèrent un accord qui devait être ratifié le lendemain par Lloyd George et Millerand. Cet accord résolvait le problème du pétrole au Moyen-Orient. L'Angleterre conservait Mossoul mais garantissait à la France 25 % de la future extraction des nappes de pétrole de Mossoul.

(4) a) Traité entre la Grande-Bretagne, l'Irak et la Turquie, ratifié à Ankara le 18 juillet 1926 : ce traité délimitait les frontières avec la Turquie.

b) Traité entre l'Irak et l'Iran, ratifié en 1937 qui délimitait essentiellement la frontière du Shatt al Arab. Kassem l'avait dénoncé en le déclarant « signé sous l'influence des impérialistes ».

(5) Rappelons qu'Abdel Kerim Kassem avait réclamé l'annexion du Koweït. Ce n'est que le 4 octobre 1963 que le gouvernement irakien du Baas décidait de « reconnaître la souveraineté du Koweït ». En échange

Cette région très ancienne et à multiples civilisations a été aussi un large carrefour d'importantes migrations et c'est au cours d'un long processus que les multiples communautés se sont formées et quelques-unes récemment.

L'Etat irakien est rapidement devenu, après l'Egypte, le pays arabe le plus important du Moyen-Orient. Son histoire se définit par trois lignes de force : la lutte de libération nationale contre la domination étrangère (britannique), la lutte d'émancipation contre la domination féodale, et enfin la lutte pour la reconnaissance des droits démocratiques des diverses communautés. Il est difficile d'isoler chacune de ces luttes du fait de leur imbrication. Cependant, nous pensons qu'on a souvent tendance à ne pas tenir suffisamment compte du facteur communautaire dans les analyses des situations irakiennes. Nous espérons montrer qu'on peut sans trop d'arbitraire indiquer les répercussions de ce facteur tant sur la situation intérieure que sur la politique étrangère du pays. Répétons qu'il ne peut s'agir d'une analyse exhaustive qui obligerait à refaire l'histoire de l'Irak, mais nous nous proposons d'exposer le rôle important que les communautés ont joué à certaines étapes de cette histoire.

*

**

Les relations inter-communautaires ont passé par deux périodes : les mêmes qu'a traversées le mouvement de libération nationale. Nous les examinerons très brièvement.

A. - DE LA FIN DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE A LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Cette période est caractérisée par la constitution, non sans difficultés, d'un Etat arabe unifié avec, à sa tête, une aristocratie terrienne arabe sunnite dirigée par la royauté hachémite (également arabe sunnite). Durant cette période, nous constaterons, sur le plan intérieur, un processus d'écrasement des droits des communautés et, sur le plan extérieur, des tentatives d'expansion au nom d'un certain pan-arabisme. Voici les deux « moments » importants de cette période :

1) *La formation de l'Etat irakien : la révolte de 1920.*

Le fait de passer du statut de province ottomane à celui de colonie anglaise, même sous la forme d'un « Etat arabe sous pro-

de quoi le gouvernement du Koweït avait voté (le 26 septembre 1963) un prêt à l'Irak de 30 millions de dinars (environ 420 millions de nos francs) pour une période de 25 années, sans intérêt.

tection britannique » (1) ne parut pas aux populations de la Mésopotamie une situation digne d'envie.

D'un côté, on voit les Kurdes, peu désireux d'être les sujets d'un Etat arabe, s'efforcer de créer un Kurdistan autonome. Parmi les populations arabes, le mécontentement croît. La Révolution qui éclate en 1920, c'est-à-dire peu de jours après la signature du Traité de San Remo confirmant le mandat anglais sur l'Irak, est incontestablement une révolution nationale (influencée, dans une certaine mesure, par la révolution égyptienne de 1919), mais le facteur communautaire joue un grand rôle : par le fait que les Anglais portent au pouvoir une royauté sunnite, importée de fort loin, dans un pays à majorité chiite; par le fait ensuite que les Anglais ont créé, pour servir d'appui à cette royauté qui est leur instrument, une aristocratie terrienne sunnite en attribuant aux « cheiks » sunnites la propriété privée des terres communautaires, réduisant ainsi à l'état d'ouvriers sans terre les anciens métayers, chiites pour la plupart. La révolte sera donc la plus forte dans le Sud de l'Irak et Kerbela, puis Nedjef en seront les deux derniers bastions.

Dès lors, le pouvoir établi va aller en se renforçant grâce aux conseils et aux troupes (surtout la « Royal Air Force ») anglais.

Les droits des communautés avaient été solennellement proclamés. L'article 3 du Traité anglo-irakien de 1922 stipulait de : tenir compte des droits, intérêts et vœux de toutes les populations habitant le territoire ». La Constitution de 1924 reprenait ces dispositions. Lors de l'entrée de l'Irak à la SDN en octobre 1932, une solennelle « Déclaration du gouvernement irakien sur la protection des minorités » prévoyait par exemple dans son article 3, paragraphe 2 : « le système électoral assurera une représentation équitable aux minorités de race, de religion ou de langue », et le paragraphe 4 : « il ne sera édicté aucune restriction au libre usage... d'une langue quelconque... », ainsi que de nombreuses autres garanties aussi impératives que violées, rétrécies, retirées dans la pratique.

2) *L'Indépendance de l'Irak : les Révoltes de 1931-1936.*

Si la constitution de l'Etat irakien avait suscité une vague de révoltes où les communautés ont joué un rôle important, le passage à « l'indépendance », mais assortie d'une alliance politique et militaire qui subordonne en fait l'Irak à la Grande-Bretagne, va déclencher une nouvelle vague de révoltes qui seront, elles, entiè-

(1) Extrait des termes du Référendum organisé par les Anglais à la fin de l'année 1918.

rement menées par les communautés opprimées. C'est qu'en effet le jeu de bascule pratiqué par les Anglais qui les amenait à appuyer les communautés exclues du pouvoir, afin de faire pression sur celui-ci, est terminé : dorénavant le régime irakien aura le soutien sans réserves du gouvernement britannique qui abandonnera complètement les communautés, même celles qui l'avaient le mieux servi. D'autre part, ces communautés voyaient avec la plus grande appréhension le renforcement d'un Etat aux mains d'une communauté qui les excluait et qui s'appropriait à les « unifier ».

De 1931 (c'est le 30 juin 1930 que le Traité anglo-irakien reconnaissant l'indépendance de l'Irak est signé) à 1936, successivement les Kurdes, les Assyriens, les Yézidis et les Chiïtes vont se soulever — et seront plus ou moins complètement battus. Pour les communautés minoritaires, les Assyriens ⁽¹⁾ et les Yézidis, on peut dire que leur problème sera dans un certain sens « résolu », car elles seront véritablement écrasées. Les Kurdes se batront plusieurs fois, en septembre 1930 sous la direction de Cheikh Mahmoud; en été 1931 sous celle de Cheikh Ahmed Barzani; en 1932 sous celle de Cheikh Chahab des Sourtchis... Les Chiïtes de la Basse-Mésopotamie avaient toujours mené des actions insurrectionnelles contre le gouvernement central, actions réprimées assez rapidement. Mais en 1935 et en 1936 leurs actions prirent une grande dimension en même temps qu'elles se multiplièrent...

*
**

Toutes ces révoltes affaiblirent le régime au point qu'un coup d'état militaire, appuyé par des forces d'ailleurs très hétérogènes, va amener au pouvoir une équipe qui mènera une politique différente sous plusieurs aspects. Il s'agit du coup d'état d'un officier kurde, Bekir Sedki, le 28 octobre 1936 et du gouvernement Hikmet Suleiman. Le nouveau régime ne durera pas longtemps — la politique libérale qu'il mènera sur certains plans, et en particulier vis-à-vis des communautés jusque-là brimées, sera bloquée par des éléments de droite, les plus réactionnaires, qui finiront par l'emporter. Il est significatif de noter que le motif invoqué par les quatre ministres de gauche pour leur démission du gouvernement sera la préparation d'une expédition punitive contre les tribus chiïtes de Basse-Mésopotamie.

L'assassinat de Békir Sedki, le 11 août 1937, amena la chute, quelques jours plus tard, du gouvernement Hikmet Suleiman et le retour de l'équipe précédente.

(1) S'agissant de Chrétiens, la révolte assyrienne aura un grand retentissement en Occident.

B. - DEPUIS LA FIN DE LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE

La fin de cette guerre voit en Irak, comme dans le reste de ce qui sera appelé « le Tiers-Monde », la montée des nationalismes. Mais en Irak, ce phénomène va avoir des répercussions particulières à cause justement de la nature des rapports des communautés.

La Révolution de 1958.

Immédiatement après la guerre se développe la lutte contre l'influence anglaise qui domine l'Irak : en même temps, les nationalistes ont conscience que la victoire n'est possible qu'avec le renversement de la royauté hachémite et de l'aristocratie terrienne, créées par la Grande-Bretagne et qui lui servent d'instrument. La Guerre de Palestine va jouer un temps comme instrument de diversion, mais l'échec des Etats arabes portera un coup décisif aux régimes féodaux dans les pays arabes les plus avancés. Dès 1952, les Egyptiens balaieront la royauté... En Irak, la « révolution » aura lieu seulement en 1958 mais elle sera plus radicale qu'en Egypte. Révolution nationale mais aussi démocratique à laquelle la plupart des communautés donneront un appui total.

Le « Conseil de Souveraineté » qui joue le rôle de chef d'Etat est de façon significative composé d'un Sunnite, d'un Chiïte et d'un Kurde. La « Constitution Provisoire » proclame solennellement dans son article 3 : « Les Arabes et les Kurdes sont associés dans cette nation. La Constitution garantit leurs droits nationaux au sein de l'entité irakienne (1) ». Cependant le régime irakien évoluera rapidement vers une dictature personnelle, constamment troublée par des révoltes dont la complexité vient en partie de leur coloration communautaire. L'insurrection « pro-nassérienne » du Colonel Chawaf, en mars 1959, voit à Mossoul les Kurdes défendre le régime les armes à la main contre les tribus arabes bédouines Chammar. En juillet de la même année des provocations amènent à Kirkouk un affrontement sanglant entre Kurdes et Turkmènes. Les Chiïtes eux aussi défendront jusqu'au bout le régime de Kassem, tolérant à leur égard.

La Révolte Kurde.

Mais les Kurdes vont se sentir de plus en plus frustrés : aucune réponse ne sera faite à toutes leurs tentatives de faire passer dans

(1) Voir texte dans *Orient*, n° 7, 3^e trimestre 1958, p. 192.

les faits les dispositions de la Constitution ⁽¹⁾. Bien plus, les quotidiens kurdes, au nombre de cinq, sont interdits, le Parti Démocratique du Kurdistan Irakien est dissous, de nombreux militants arrêtés... En septembre 1961, contre des mesures punitives du général Kassem, ils finiront par prendre les armes. Mais ce conflit ne ressemblera pas à tous ceux qui l'avaient précédés. Il aura deux traits caractéristiques.

D'abord, il ne sera pas écrasé; c'est, en Irak, la seule révolte que le pouvoir n'arrivera pas à liquider : il y aura des trêves et des reprises de combats, des défaites et des victoires, mais les Kurdes ne rendront plus les armes. Ce ne sera pas parce que la lutte contre eux sera moins acharnée : au contraire, jamais les Kurdes n'auront eu à faire face à d'aussi importantes forces armées. Mais le degré de conscience nationale des Kurdes irakiens a atteint ce niveau où la révolte devient irrépressible.

Ensuite, ce conflit va devenir l'élément déterminant de la situation intérieure irakienne. C'est la guerre contre les Kurdes qui affaiblira le régime du général Kassem au point de le rendre vulnérable; c'est la neutralité kurde obtenue par les organisateurs du coup d'État, contre la promesse solennelle que le nouveau régime donnerait satisfaction aux revendications kurdes, qui permit au coup d'État du 8 février 1963 de réussir, alors que jusque là toutes les tentatives dans ce domaine avaient échoué, et ceci, en partie, à cause de l'appui des Kurdes au régime Kassem.

Mais le nouveau régime sera bientôt entièrement confisqué par le BAAS, parti politique que nous n'examinerons pas ici mais qui poursuit une politique d'extrême chauvinisme arabe. Les promesses faites aux Kurdes seront reniées et peu de temps après la trêve instaurée au moment du coup d'État du 8 février, une nouvelle campagne d'extermination sera entreprise contre les Kurdes à laquelle participera bientôt l'armée syrienne. (Le 8 mars un coup d'État avait amené en Syrie un nouveau régime, lui aussi vite confisqué par le BAAS). L'échec de cette campagne amènera la chute du BAAS en Irak, renversé par une tendance modérée qui va rapidement signer un nouveau cessez-le-feu avec les Kurdes, moyennant de nouveaux engagements à l'égard de ceux-ci.

Ces engagements ne seront pas plus tenus que les précédents et les Kurdes prendront en main l'organisation de leur région. Un « Conseil de direction de la Révolution au Kurdistan Irakien » a

(1) Le 8 juin 1961, par exemple, le P.D.K.I. (Parti Démocratique du Kurdistan Irakien) envoyait une note au général Kassem réclamant des réformes qui se situaient essentiellement dans le domaine culturel.

été constitué « pour assurer l'autonomie du peuple kurde dans le cadre de la République irakienne » (1). Il apparaît d'ailleurs que la mise en place d'institutions kurdes se poursuit d'ores et déjà dans « la Région du Kurdistan » (2).

Notons aussi que les Kurdes incarnent également dans une certaine mesure la lutte de toutes les communautés opprimées. Leurs liens avec les Chiites se renforcent. Ces mêmes Chiites sont particulièrement frustrés par un gouvernement, et ce fait mérite d'être signalé, qui ne comporte pas un seul Chiite représentatif. Des émeutes ont eu lieu à Kerbela au début de cette année à cause de cette situation. Par ailleurs, dans le régime que les Kurdes mettent sur pied, un évêque a été désigné pour s'occuper des affaires religieuses des communautés chrétiennes (3).

Il est intéressant de relever à ce propos que les Chrétiens, dont la la majorité habite cette région, soutiennent les revendications kurdes (4).

Dans tout ce qui précède, nous n'avons parlé que de politique intérieure, mais même la politique extérieure a été souvent influencée par la situation communautaire de l'Irak. La situation actuelle en est un exemple frappant.

Durant toute la période « royaliste », l'Irak a mené une politique extérieure d'expansion pan-arabe (5). Mais une telle politique n'était possible que dans la mesure où elle avait l'appui de la Grande-Bretagne et où elle correspondait aux visées de celle-ci. L'Irak était en effet durant toute cette période un instrument d'expansion anglaise, et avant tout en direction de la Syrie et du Liban que les Britanniques voulaient arracher à l'influence française pour la remplacer par la leur.

Le renversement de la royauté amena un changement complet de politique extérieure. Le régime Kassem mènera une politique « indépendante ». Fort de l'appui populaire qu'il avait eu durant toute une période, il refusera de se lier d'une façon particulière aux autres pays arabes et en particulier à l'Égypte. Bien plus,

(1) Un mémorandum contenant les revendications kurdes a été adressé par Mollah Mostapha al Barzani au Chef d'Etat et au Premier Ministre irakiens à la fin du mois d'octobre 1964. (Des copies de ce texte ont été adressées à tous les chefs d'Etat arabes).

(2) Voir *Combat* du 29 octobre 1964.

(3) La « Jeanne d'Arc » kurde est d'ailleurs une chrétienne assyrienne : Marguerite Georges.

(4) Voir *Combat*, art. cité.

(5) Sauf pendant l'intervalle du régime Békir Sedki, cf. *Notes et Etudes documentaires*, n° 1.500, p. 21, du 6 juillet 1951.

quand la poursuite de la guerre contre les Kurdes aura affaibli le régime, il fera une politique de diversion et il réclamera une révision à son profit de la frontière avec l'Irak (1), et l'annexion du Koweït (2).

Les régimes qui vont lui succéder seront encore plus faibles. Les liens que le BAAS au pouvoir en Irak et en Syrie essayera de créer avec l'Égypte seront surtout destinés à protéger son régime. De même lorsque le maréchal 'Aref supplantera le BAAS, le 18 novembre 1963 (3), il se liera étroitement avec l'Égypte : il s'agit également pour lui de préserver son régime (y compris grâce aux soldats égyptiens qui sont en Irak depuis quelques mois). Mais plus encore qu'une politique à longue portée, le pouvoir des Arabes Sunnites, de plus en plus minoritaires, ne pense pouvoir survivre que par une intégration dans une entité arabe sunnite.

Il n'est donc pas étonnant que les Kurdes, dans le Mémorandum dont nous avons parlé plus haut, réclament des modifications dans la Constitution. Au lieu de la forme « le peuple irakien fait partie de la nation arabe » (art. 1) les Kurdes voudraient que soit stipulé « le peuple arabe en Irak fait partie de la nation arabe ». Les Kurdes demandent également que « si l'Irak constitue une union ou une unité avec un autre pays arabe, la région du Kurdistan deviendra une région de cette unité ou de cette union, jouissant des mêmes droits que toutes les autres régions... » (4). Ce qui signifie que dans ce cas le Kurdistan deviendrait un partenaire à égalité avec l'Irak arabe et l'Égypte, par exemple.

De même les Chiïtes qui sont privés de toute représentation authentique depuis le coup d'État du 18 novembre 1963, date de la constitution du Gouvernement 'Aref, se rapprochent des Kurdes de façon sensible (5).

*
**

(1) Cf. brochure publiée par le Ministère des Affaires Étrangères de la République irakienne : *Facts concerning the Iraqi-Iranian Frontier*, January 1960 (36 pp. et cartes).

(2) Cf. Brochure publiée par le Ministère des Affaires Étrangères de la République irakienne : *The truth about Kuwait*, July 1961 (27 pp. et carte).

(3) Cf. le récit des événements dans *Orient*, n° 28, 4^e trimestre, 1963, article de M. Penrose, « Irak en 1963 : une année de coups d'État ».

(4) Dépêche AFP, Beyrouth, 7 novembre 1964.

(5) Un exemple frappant est la désertion de l'armée gouvernementale, d'un officier supérieur, Général de Brigade, d'origine Chiïte, 'Abdel Jabbar Hachem qui a décidé d'aider les Kurdes dans leur combat.

Ainsi loin d'avoir diminué, le rôle des communautés en Irak ne cesse d'augmenter et, après avoir été un facteur important de politique intérieure, il est devenu un élément déterminant de toute la situation irakienne à l'heure actuelle.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

I. - Sur la répartition des communautés :

Louis MASSIGNON. *Anuaire du Monde musulman*, P.U.F., 1954, pp. 187-190.

Georges L. HARRIS. *Iraq*, Hraf Press, New Haven, 1958, pp. 36-64.

The Middle East. Oxford University Press, 3^e édition, pp. 238-241.

II. - Sur le rôle des communautés, on consultera avec profit :

Notes et Etudes documentaires. Secrétariat de la Présidence du Conseil, rue Lord Byron, Paris, n° 1.500 du 6 juillet 1951, pp. 6-11, n° 1.501, du 7 juillet 1951, pp. 3-6.

Bernard VERNIER. *L'Iraq d'aujourd'hui*, Armand Colin, Paris, 1963, pp. 59-95.

Basile NIKITINE. *Les Kurdes*, C. Klincksieck, Paris 1956, passim.

Pierre ROSSI. *L'Irak des révoltes*. Le Seuil, Paris, 1962, seul auteur à minimiser et allant jusqu'à nier le rôle des rapports intercommunautaires.

Décembre 1964.

